

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
REIMS
1, Place Myron Herrick
51100 REIMS
FAX 26-47-67-63
D 29 4 80 A

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : VS

Concernant :

! Société Anonyme
! A 3 C
! 2, RUE ALBERT REVILLE
!
!
! 51100 REIMS

Dépôt effectué par :

! Maître
! CHARBEAUX MARIE-CLAIRE
! 34-36 BD DE LA PAIX
!
!
! 51100 REIMS

Numéro RCS : REIMS B 341 947 000

<2824/87B00260>

Dénomination sociale :

A 3 C

NOM COMMERCIAL : A 3 C

! Pièces déposées le 24/12/1997

Numéro : 973092

! RAPPORT CR/CPTES TRANSFORM.STE 04/12/1997

! - TRANSFORMATION DE SOCIETE EN :

! TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SA

BORDEREAU DE FRAIS

! Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	39.00!
! Montant Tva.....	8.03	TOTAL T.T.C.....	85.03!

BORDEREAU DE FRAIS POUR INFORMATION

Le Greffier,

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

EXTRAIT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS
Registre du Commerce de REIMS N° Analytique
Dépôt du : 7 4 DEC. 1997

SARL A 3 C
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 francs
Siège social : 2, rue Albert Réville - 51100 REIMS
RCS REIMS B 341 947 000

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SA CCECA-GECOV
Pascal EGO
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
4, rue Condorcet - 51100 REIMS
Tél. 03 26 77 63 70

Mesdames,
Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article 72-1 de la loi du 24 juillet 1966 et par décision unanime des associés en date du 24 novembre 1997, vous avez bien voulu solliciter notre nomination de commissaire à la transformation aux fins d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers, dans le cadre de la transformation de votre société en société anonyme.

Nous avons accompli cette mission et vous présentons aujourd'hui notre rapport d'évaluation des biens et avantages sus-mentionnés.

I - EVALUATION DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

Nous avons pris connaissance de l'ensemble des documents juridiques liés à l'opération de transformation et nous nous sommes assurés que l'ensemble des obligations avait bien été respecté.

Nous avons procédé à l'examen limité des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996.

Après analyse et vérification de l'évaluation des biens composant l'actif social au 31 décembre 1996, il apparaît que le résultat après impôt sur les sociétés s'élève à 937 035 francs.

La situation nette à cette même date s'établit à 10 899 332 francs.

Les associés de la société à responsabilité limitée "SARL A 3 C" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 15 décembre 1997 afin de réaliser une augmentation de capital de 950 000 francs par incorporation pour un montant de 949 500 francs du compte report à nouveau et pour un montant de 500 francs par apport en numéraire.

Nous vous informons par ailleurs que l'assemblée générale ordinaire des associés réunie extraordinairement le 10 novembre 1997 a décidé une distribution du compte report à nouveau d'un montant de 5 000 000 de francs.

Dès lors, nous sommes en mesure d'attester que le montant des capitaux propres, à la date de la prochaine assemblée générale, s'établit de la manière suivante :

. capital social	50 000
. réserve légale	5 000
. report à nouveau	5 844 331
situation nette au 15 décembre 1997	5 899 331

Le montant des capitaux propres, soit 5 899 331 francs, est au moins égal au montant du capital social après l'augmentation décidée par l'assemblée du 15 décembre 1997, soit 1 000 000 de francs.

II - AVANTAGES PARTICULIERS CONSENTIS AUX ASSOCIES

Nous portons à votre connaissance qu'il n'existe pas d'avantages particuliers consentis aux associés.

III - CONCLUSIONS

Nous avons effectué notre mission en accomplissant les diligences que nous avons estimé nécessaires, selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composants l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à REIMS, le 4 décembre 1997

Pascal EGO
Commissaire à la transformation